



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-11 et suivants, L2311-1 à L2343-2,  
Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,  
Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget,  
Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,  
Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,  
Vu la délibération n°4 du 25 juin 2018 portant sur la création du budget annexe ZAC Ec'Eau Port  
Vu la délibération n°12 du 15 octobre 2018 fixant le cadre des actions du budget annexe ZAC Ec'Eau Port  
Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 18 mai 2020,  
Vu le budget primitif 2020 ci-annexé,  
Considérant que le projet de budget primitif 2020 dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil municipal,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 30      Contre : 2      Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

**Article unique** : d'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe « Ec'Eau Port » comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable règlementaire joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **16 JUL. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Pour le Maire et par délégation  
La Maire-Adjointe



Sophie LEHNER



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**21 JUIL. 2020**...

et publication ou notification le ...**21 JUIL. 2020**...

affiché le ...**16 JUIL. 2020**.....

CREIL, le ...**21 JUIL. 2020**.....

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

**Francis LE PAPE**